



MSF, une certaine idée de l'humanitaire

Depuis sa création en 1971, Médecins Sans Frontières apporte ses secours dans le respect des principes de l'action humanitaire : indépendance, impartialité et neutralité, des principes énoncés dans la charte qui rassemble tous nos membres. L'analyse et la réflexion critique sur l'action humanitaire, ses responsabilités et ses limites se sont élaborées face aux dilemmes que nos équipes ont dû affronter pour apporter leurs secours.

Intervenir dans des situations de crise aiguës – conflits, déplacements de population, famines, épidémies, catastrophes naturelles, etc. – pour aider les plus vulnérables à franchir un cap difficile : c'est cette idée de l'action humanitaire que développe Médecins Sans Frontières. L'objectif est d'alléger des souffrances de façon impartiale et pacifique, de sauver des vies. Si ces ambitions peuvent sembler modestes par rapport à des objectifs de développement à plus long terme, elles sont en revanche marquées par une forte exigence de qualité dans l'assistance que nous déployons.

Indépendance et liberté d'action

L'indépendance à l'égard de tous pouvoirs et intérêts (politiques, religieux, économiques ou militaires) est également au cœur de notre conception de l'humanitaire. MSF intervient, sans discrimination ethnique, politique ou religieuse, après sa propre évaluation des besoins. Pour préserver sa liberté d'action et de parole, MSF a développé la collecte auprès de donateurs privés, les financements institutionnels (Union européenne, bailleurs de fonds gouvernementaux ou organismes internationaux) ne représentant qu'une minorité de ses ressources.

Un questionnement permanent

La mise en œuvre de cette conception de l'humanitaire pose de nombreuses questions sur le rôle et les limites de l'action de MSF. Cette démarche de questionnement est essentielle pour

nos équipes sur le terrain comme au siège, car elle permet de préciser le cadre d'intervention ébauché par la charte de MSF et d'autres documents de référence. Le Centre de réflexion sur l'action et les savoirs humanitaires (CRASH), cellule mise en place par MSF, favorise ce questionnement sur nos pratiques et fait vivre le débat à l'extérieur de l'association.

Les limites de l'action

Les limites de l'action humanitaire sont au centre de nos réflexions, notamment pour des domaines qui relèvent directement de la responsabilité des Etats et de l'ONU: organisation du système de santé à l'échelle d'un pays, reconstruction des infrastructures, financement de l'aide internationale, etc. Contrairement à l'aide au développement, MSF ne vise pas à construire, reconstruire ou encadrer le destin de groupes de population dans la durée, tâches pour lesquelles nous ne nous sentons ni la légitimité ni la compétence.

Le rôle de témoin

Parmi les autres thèmes sur lesquels nous nous interrogeons, citons les conditions d'exercice de l'action médicale et humanitaire, ou encore la protection des populations en danger. Sur ces questions, MSF s'appuie sur l'outil du droit international humanitaire. Si MSF ne cherche pas à mettre fin aux guerres et n'a pas les moyens de garantir la protection de civils contre la violence, nous pouvons en revanche dénoncer publiquement des violations dont nos équipes sont témoins sur le terrain : violences de masse contre des civils, instrumentalisation de l'aide à des fins politiques, confusion entre humanitaires et militaires, etc. Cette notion de témoignage, et la mise en tension avec divers pouvoirs qu'elle suppose, fait partie des principes fondateurs de MSF.

La charte MSF

Les Médecins Sans Frontières apportent leur secours aux populations en détresse, aux victimes de catastrophes d'origine naturelle ou humaine, de situation de belligérance, sans aucune discrimination de race, religion, philosophique ou politique.

Ouvrant dans la neutralité et en toute impartialité, les Médecins Sans Frontières revendiquent, au nom de l'éthique médicale universelle et du droit à l'assistance humanitaire, la liberté pleine et entière de l'exercice de leur fonction.

Ils s'engagent à respecter les principes déontologiques de leur profession et à maintenir une totale indépendance à l'égard de tout pouvoir, ainsi que de toute force politique, économique ou

religieuse.

Volontaires, ils mesurent les risques et périls des missions qu'ils accomplissent et ne réclameront pour eux ou leurs ayants droit aucune compensation, autre que celle que l'organisation sera en mesure de leur fournir.

L'association

Médecins Sans Frontières, malgré sa croissance et sa professionnalisation, est toujours une association dotée d'un conseil d'administration élu par ses membres lors d'une assemblée générale annuelle.

Les adhérents de l'association sont essentiellement les personnels en mission sur le terrain ou ayant effectué des missions avec MSF. Les personnels expatriés sont automatiquement membres les années où ils effectuent une mission. Le maintien de leur adhésion les autres années, ainsi que l'adhésion des personnels recrutés localement dans les pays d'intervention de MSF, se font par une démarche volontaire de leur part.

Le conseil d'administration se réserve aussi le droit d'admettre en qualité de membre toute personne qui en fait la demande et dont la compétence peut être utile pour mener à bien les opérations de l'association (ethnologues, sociologues, journalistes, etc.).

La vie associative au sein de MSF est gérée par le « **guichet unique du pôle associatif** » (**GUPA**) . Cette structure est chargée de traiter les questions administratives (adhésion, vote à distance, etc.), d'informer les membres et de faire vivre le débat autour des problématiques qui intéressent MSF et ses adhérents via différents outils (publications écrites, site internet associatif réservé aux membres, forums, etc.).

En 2006, MSF comptait 1.050 membres à jour de leur cotisation et donc en droit de voter lors de l'élection des membres du conseil d'administration à l'assemblée générale.

<http://www.msf.fr>